

## **Réunion du Conseil Municipal** **du 21 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : 18 octobre 2021.

**Présents** : Mmes, Corinne DROUHIN, Régine DUPAYS, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO.

**Absents excusés** : Mme Josiane DESGROISILLES (donne pouvoir à Jean-Louis GONON), Mr Cyrille TOULOUSE (donne pouvoir à Xavier LAVINA).

**Secrétaire de séance** : Mme Claude IMBERT.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Cautiion du logement situé 71 rue du Maréchal Leclerc**
- **Location des droits de chasse : Cahier des clauses générales**
- **Journée de solidarité**
- **Mise en place des lignes directrices de gestion**
- **Commande groupée des registres d'Etat Civil : Remboursement à la Commune d'Ancy-le-Franc**
- **Prévisions budgétaires 2022**
- **Questions diverses**

### **I - Cautiion du logement situé 71 rue du Maréchal Leclerc**

#### **Délibération n° 01-2022**

Monsieur le Maire informe que Madame Josiane DESGROISILLES, 3<sup>ème</sup> adjointe, a procédé à l'état des lieux de sortie le 22 décembre 2021, du logement communal situé au 71 rue du Maréchal Leclerc, en présence de Madame EUDE Pauline et Monsieur FLAMEY Anthony, locataires ayant dénoncés le bail.

L'état des lieux a fait apparaître que le nettoyage du logement n'avait pas été fait et que de nombreuses et importantes dégradations avaient été constatées.

Monsieur le Maire ajoute, qu'il a effectué une visite complémentaire du logement accompagné par Monsieur Xavier LAVINA, 1<sup>er</sup> adjoint, pour réaliser une planche photos afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer.

**Considérant la nécessité de rénovation complète de l'appartement,**  
**Considérant le coût engendré par les travaux,**  
**Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité,**

➤ **DECIDE de ne pas restituer à Madame EUDE Pauline et Monsieur FLAMEY Anthony, la caution qu'ils avaient versé à la signature du contrat de location. Cette somme de 380.00 € sera affectée aux travaux de rénovation à réaliser par la Commune.**

## **II - Location des droits de chasse : Cahier des clauses générales** **Délibération n° 02-2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de chasse en cours arrivent à expiration le 31 mars 2022 et qu'il importe d'engager la première étape de la procédure de remise en location de la chasse communale.

Le cahier des clauses générales de la location de la chasse en forêt communale de Nuits a été approuvé par délibération le 14 février 1992 et il est nécessaire de le réactualiser. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de cahier des clauses générales des droits de chasse en forêt communal.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **ADOpte le cahier des charges des clauses générales présenté.**

## **III - Journée de solidarité** **Délibération n° 03-2022**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 7-1 ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

VU la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité.

Il s'agit d'une obligation légale qui met fin aux régimes dérogatoires. C'était le cas de la collectivité où il y avait la journée du Maire le lundi de pentecôte.

Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1 607 heures pour un agent à temps complet.

Pour les agents à temps non complets ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **DECIDE d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :**

**Le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir le lundi de Pentecôte.**

#### **IV - Mise en place des lignes directrices de gestion**

**Délibération n° 04-2022**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Yonne a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de mise en place des lignes directrices de la Commune de NUIITS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

➤ **ADOpte les lignes directrices de gestion de la commune.**

#### **V - Groupement de commandes - Achat des registres d'Etat civil**

**Délibération n° 05-2022**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de commander les registres d'Etat Civil pour la Commune de NUIITS. La Commune d'ANCY-LE-FRANC propose un groupement de commandes afin de minimiser les coûts de gestion. Le montant TTC sera de 23.71 € pour la commune de NUIITS.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

➤ **ACCEPTe le groupement de commandes proposé par la Commune d'ANCY-LE-FRANC,**

➤ **CHARGE Monsieur le Maire de rembourser la somme de 23.71 € TTC à la commune d'ANCY-LE-FRANC.**

#### **VI - Prévisions budgétaires 2022**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réfléchir aux dépenses à prévoir sur le budget 2022.

#### **VII - Questions diverses**

**1/ Trésorerie de Tonnerre** : Les services de la Trésorerie de Tonnerre sont fermés depuis la fin de l'année. Seul le service des impôts demeurera à Tonnerre. Il est créé à Avallon le Service de Gestion Comptable avec un pôle accueil-recouvrement des particuliers, un pôle pour les collectivités. Plus aucun paiement ne pourra être fait à Tonnerre, et il faudra s'adresser aux buralistes agréés pour des paiements en espèces, jusqu'à 300 €, ou par carte bancaire.

**2/ Elections 2022** : Elections présidentielles = les 10 et 24 juin  
Elections législatives = les 12 et 19 juin

**3/ Remise de la médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à Mme DESGROISILLES Josiane** : Le samedi 5 février à 15 h 30.

**4/ Etat du trottoir aux cités DOMANYS** : Constatation de la dégradation du trottoir. Un devis est demandé.

Séance levée à 22 heures 30.

**DELIBERATIONS PRISES**

01-2022 : Caution du logement situé 71 rue du Maréchal Leclerc

02-2022 : Location des droits de chasse : Cahier des clauses générales

03-2022 : Journée de solidarité

04-2022 : Mise en place des lignes directrices de gestion

05-2022 : Groupement de commandes - Achat des registres d'Etat Civil

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane	Absente	MANGANELLI Matthias	
DROUHIN Corinne		TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DUPAYS Régine			